

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 26 (1989)  
**Heft:** 937

## **Titelseiten**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 29.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# DOMAINE DU BONHEUR

## 937

# DP

2 février 1989  
Vingt-sixième année  
J.A. 1000 Lausanne 1  
Hebdomadaire romand

## *Etre artiste à l'école*

Les discours officiels en matière scolaire ont toujours reconnu l'importance des arts dans l'épanouissement de la personnalité, mais parallèlement les programmes maintiennent obstinément ces enseignements sur un strapontin.

L'école par ailleurs manque chez nous singulièrement de souplesse: les adolescents qui poursuivent des études artistiques poussées (musicales entre autres) ou ceux qui pratiquent un sport de manière intensive ont le plus grand mal à harmoniser ces activités avec leur formation scolaire.

Or, ces derniers mois, on sent comme un frémissement ici et là en Suisse dans l'institution scolaire...

Neuchâtel annonce l'ouverture pour août 89, en division diplôme de l'Ecole de commerce, d'une nouvelle section destinée aux élèves sportifs et artistes. Zurich se dote, dès la rentrée prochaine, d'un Lyceo artistico préparant les étudiants à une double maturité, artistique et fédérale. A Lausanne enfin vont être ouvertes en août prochain deux classes pour artistes et sportifs d'élite dans le cadre du gymnase actuel.

Dans le canton de Vaud, la mise en place de la nouvelle loi scolaire et la généralisation à trois ans de la durée du gymnase obligent à reconstruire l'organisation des études gymnasiales dans leur ensemble. L'horizon vaudois, c'est 1991. L'Association vaudoise des maîtres de gymnase (AVMG), qui regroupe un bon tiers des enseignants de ce niveau, a pris position en faveur de la création d'une maturité artistique dans le canton (c'est la demande de 80% des maîtres qui ont répondu à son enquête). Une telle maturité existe déjà à Genève, depuis plus de dix ans, et chaque année près d'une centaine de Vaudois suivent cet enseignement.

Par ailleurs, il y a longtemps que les milieux sportifs souhaitent que l'école prenne en compte les problèmes d'entraînement. C'est ainsi qu'est née en 1983 au Département de l'instruction publique l'idée de classes spéciales pour sportifs d'élite. A la vaudoise, on a ensuite élargi le projet

aux musiciens et on a abouti, il y a quelques mois, à la décision d'ouvrir en août 89, à titre expérimental, deux classes «pour artistes et sportifs d'élite» au gymnase du Bugnon à Lausanne. Il ne s'agit pas d'une filière nouvelle, mais d'une adaptation des horaires et des conditions de travail dans le cadre actuel du règlement fédéral de maturité. Les aménagements consistent en un allègement de l'horaire hebdomadaire (25 périodes d'enseignement au lieu de 35) et une possibilité d'obtenir 6 semaines de congé supplémentaires pendant l'année. Des cours individuels d'appui seront systématiquement organisés pour aider les étudiants à se maintenir «à flot», puisque les programmes et les examens seront les mêmes pour eux que pour tous les autres gymnasien.

Ces classes sont ouvertes aux adeptes de tous les sports, du ski au badminton; dans le domaine artistique on a retenu la musique, la danse et les arts visuels.

Comment opérer la sélection à l'entrée dans ces classes? Autant le domaine sportif est étroitement balisé (cadres national et régionaux, sélections suisse, cantonales), d'où des critères précis, autant l'appréciation est délicate en matière artistique. Il faut espérer malgré cela que les artistes, intégrés après coup au projet par souci d'équilibre («la tête et les jambes»), y trouveront leur pleine place. L'expérience sera intéressante à suivre, même s'il apparaît d'emblée que les motivations des initiateurs sont plus politiques que pédagogiques, et que cet aménagement ne peut constituer une alternative à la maturité artistique que souhaitent maîtres et élèves. Faisons le pari: si l'on peut, avec un enseignement allégé mais plus individualisé, aboutir au même résultat (la maturité fédérale) en offrant une forte option sportive ou artistique, on aura fait la preuve que d'autres options sont possibles et que les études gymnasiales dans leur rigidité actuelle et leur tentation encyclopédiste ne sont plus une fatalité inéluctable.

FG